

31.10.2001 - 08:20 Uhr

Assurer le trafic d'approvisionnement et la sécurité routière

Berne (ots) -

La catastrophe du 24 octobre 2001 au tunnel routier du Gothard a incité le Comité central de l'Association suisse des transports routiers ASTAG à se réunir en séance extraordinaire. Il a dit à cette occasion sa consternation devant le grave accident, il a rendu hommage aux victimes et il a exprimé à leurs familles ses condoléances.

Dans l'optique de la technique de transports, le Comité central a discuté des conséquences de l'accident et il a adopté la prise de position ci-après:

1. Tant que le tunnel restera fermé, il faudra ouvrir la route par lecol du Gothard même en hiver, dans la mesure où la technique de sécurité le permet. L'ouverture des routes de col est d'urgence nécessaire afin que le canton du Tessin ne soit pas coupé des autres parties de notre pays.
2. Le trafic sur les routes de contournement les plus importantes, à savoir via le Grand St- Bernard, le Simplon et le San Bernardino, doit être maintenu de manière optimale, toujours dans la mesure où cela est compatible avec la sécurité routière.
3. Le trafic de transit par la Suisse doit être limité dans la mesure où les points 1 et 2 le requièrent. Les négociations et instructions correspondantes relèvent de la compétence du Conseil fédéral. L'ASTAG donne son soutien aux efforts visant à transférer sur le rail la plus grande proportion possible du trafic de marchandises en transit. Elle a également recommandé à l'International Road Union (IRU) de contourner dans la mesure du possible la Suisse, compte tenu de la situation difficile qui prévaut actuellement dans notre pays.
4. Les circonstances particulières, notamment les itinéraires difficiles et en partie très pentus sur de longs trajets, requièrent une puissance du moteur, un système de freinage et un équipement d'hiver correspondants, ainsi que des contrôles accrus de l'état technique des véhicules et du respect des heures de travail, de conduite et de repos des conducteurs.
5. Les transporteurs se verront dans l'obligation de répercuter sur leurs clients les coûts supplémentaires, occasionnés par les routes de contournement, en raison de la durée plus grande du trajet, de l'augmentation de la consommation de carburant, de la RPLP supplémentaire, etc.

L'ASTAG représente un chiffre rond de 4'400 entreprises de transport routier. Ces dernières offrent d'appréciables prestations de service pour le transport de biens et de personnes avec des camions, des autocars et des taxis. Elles emploient en Suisse plus de 175'000 personnes.

ots Originaltext : ASTAG
Internet : www.newsaktuell.ch

Contact :
ASTAG Association suisse des transports routiers
Beat Keiser, tél. +41 31 370 85 70
Weissenbühlweg 3

3000 Berne 14

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100001880/100011896> abgerufen werden.